

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2017

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 03 mars deux mille dix sept à vingt heures trente, sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

**PARTICIPANTS** : Patrick LENFANT (maire), Michelle VIEL (Adjointe), Jean-Claude SOLIGNAT (Adjoint), Aymeric BLAN, David DUPREY, Coraline GUIOT, Régis HERVE, Thierry LONGUET, Yannick VIET

**ABSENTS** (excusés) : Maryline BRUNOT (pouvoir à Régis HERVE), Guillaume JAGOREL (pouvoir à David DUPREY)

Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit, ce qui est approuvé par les présents.

### 1. TRAVAUX, URBANISME

#### 1.1 Demande de subvention FDI voirie pour travaux 2017

- Allée du Château

Le Conseil municipal approuve le projet de réalisation de travaux de voirie Allée du Château. Ce chantier consiste à évacuer les eaux pluviales vers la mare par la pose de bordures CC1, la création d'une canalisation et la reprise de l'enrobé bitumeux.

A ce titre, une estimation a été réalisée par les services de l'ATD, d'un montant de 14 115€ H.T. , soit 16 938€ TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 4 235€, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant: 2nd semestre 2017.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

Charges en € HT	Produits en €
• Coût global.....14 115,00€	• Financements publics: Département Eure & Loir FDI.....4 235,00€ (30% de la dépense) Autofinancement.....9 880,00€ (70% de la dépense)
Total charges=.....14 115,00€	Total produits=.....14 115,00€

Vote à l'unanimité

- Rue de Biennouvienne

Le Conseil municipal approuve le projet de réalisation de travaux de voirie Rue de Biennouvienne. Ce chantier consiste à évacuer les eaux pluviales stagnantes par la pose de bordures et caniveaux CS1 et T2 ou A2 et la reprise de l'enrobé bitumeux.

A ce titre, une estimation a été réalisée par les services de l'ATD, d'un montant de 21 910€ H.T. , soit 26 292€ TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 6 573€, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant: 2nd semestre 2017.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

Charges en € HT	Produits en €
• Coût global.....21 910,00€	• Financements publics: Département Eure & Loir FDI.....6 573,00€ (30% de la dépense) Autofinancement.....15 337,00€ (70% de la dépense)
Total charges=.....21 910,00€	Total produits=.....21 910,00€

Vote à l'unanimité

- Rue de la Croix de Fer

Le Conseil municipal approuve le projet de réalisation de travaux de voirie Rue de la Croix de Fer. Ce chantier consiste à évacuer les eaux pluviales vers un fossé par la pose de bordures CC1, la création d'une canalisation et la reprise de l'enrobé bitumeux.

A ce titre, une estimation a été réalisée par les services de l'ATD, d'un montant de 10 901€ H.T., soit 13 081€ TTC

Il sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation, pour un montant de 3 270€, soit 30% du coût du projet.

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant: 2nd semestre 2017.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit

Charges en € HT	Produits en €
• Coût global.....10 901,00€	• Financements publics: Département Eure & Loir FDI.....3 270,00€ (30% de la dépense) Autofinancement.....7 631,00€ (70% de la dépense)
Total charges=.....10 901,00€	Total produits=.....10 901,00€

Vote à l'unanimité

## **1.2 PLUi**

La démarche concrète est lancée : un groupe de travail intéressant s'est penché sur le recensement des caractéristiques des différentes zones. Ce diagnostic sera présenté lors d'une réunion publique le 14 mars prochain. D'autres ateliers thématiques sont prévus sur l'agriculture et les paysages.

## **2. COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES EURELIENNES D'ILE DE FRANCE**

Lors du Conseil communautaire du 26/01/2017, il a été décidé ce qui suit:

"Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, l'assemblée délibérante crée la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées et en détermine la composition à la majorité des deux tiers. La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées. Chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant.

Concernant les modalités de désignation des membres de la CLECT, la loi ne prévoit rien. Deux solutions peuvent être envisagées. Ses membres peuvent d'abord être élus. Ceux-ci devant nécessairement être des conseillers municipaux, et ils peuvent être élus au sein des conseils municipaux, mais rien ne s'oppose à une élection qui serait effectuée par les membres du conseil communautaire qui ont également la qualité de conseiller municipal.

Françoise Ramond, Présidente de l'EPCI, propose un vote sur le principe suivant: les communes désignent les membres de la CLECT par une délibération de leur conseil municipal, soit un membre de la CLECT par commune.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre , 1 abstention), valide la création de la commission locale des charges transférées composée d'un représentant par commune désigné ou élu par les communes."

De ce fait, le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Claude SOLIGNAT, en tant que représentant de la commune au sein de la CLECT de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France.

## **3. COMMISSIONS ET SYNDICATS**

### **- SIEPRO / SIERO**

- Les budgets ont été votés lors de la réunion du 28/2
- Modification du règlement

Considérant les modifications successives des règlements de subventions aux communes et aux EPCI pour leurs investissements et notamment, la substitution du FDI au FDAIC et à la convention Départementale concernant les travaux d'enfouissement de réseaux ;



- **SIRP**

Un conseil d'Ecole est annoncé le 9 mars.

Le climat entre le président du SIRP et les maires des communes concernées se dégrade toujours.

- **Commission collecte traitement valorisation des déchets :**

La collecte des O.M. est dorénavant gérée directement par la C.C. des Portes Euréliennes d'Ile de France pour le territoire correspondant à l'ex-SIRMATCOM;

Le projet de mise en place d'une taxe incitative TEOMI sera poursuivi et étendu à l'échelle de la grande CCPEIF. L'objectif poursuivi est une possible remise en cause du principe de calcul de la TEOM basé sur la surface foncière. Le but étant d'encourager le tri-sélectif.

La redevance spéciale (RS) est redevable par tous les producteurs de déchets non assujettis à la TEOM. Une grille tarifaire applicable depuis le 1er avril 2016 fixe le coût de collecte des bacs selon leur capacité.

La R.S. est prise en compte dans le calcul du coefficient d'intégration fiscal (CIF) de la communauté de commune en le majorant. Elle ne rentre pas en compte dans le calcul la DGF des communes.

**Résultats budget 2016** de l'ex- SIRMATCOM:

Investissement: - 371.934 €    Fonctionnement: + 166.704€    Résultats: - 205.230 €

Clôture 2015 : 1.240.636 €    Résultat Clôture 2016 :1.035.706 €

### 3 - QUESTIONS DIVERSES

- Un enclos sera mis en place pour sécuriser la bâche d'assainissement commune avec Croisilles.
- Nous poursuivons la réflexion avec la Gendarmerie concernant une démarche de « Participation Citoyenne »
- Christophe GALERNE est confirmé dans son poste d'adjoint technique territorial.

*La prochaine réunion du Conseil est prévue le 07 avril 2017*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h.

Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.